



REPORTING FINANCIER BP Aura #42

29 février 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| 1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE | 3 |
| 1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i> | 3 |
| 1.2. <i>Nos engagements</i> | 3 |
| 1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i> | 3 |
| 1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i> | 4 |
| 1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i> | 4 |
| 2. VISION D'ENSEMBLE | 5 |
| 3. L'EPARGNE COLLECTEE | 5 |
| 3.1. <i>Vision dynamique</i> | 5 |
| 3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i> | 6 |
| 4. LES CREDITS | 6 |
| 4.1. <i>Note méthodologique</i> | 6 |
| 4.2. <i>Vision dynamique</i> | 7 |
| 4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i> | 8 |
| 5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS | 9 |
| 5.1. <i>Le Ratio Brut</i> | 9 |
| 5.2. <i>Le Ratio Financier</i> | 10 |



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Je voudrais partager une réflexion avec vous.

A la BTE, nous organisons naturellement beaucoup de moments d'échanges avec les clients de BPAURA, PME principalement, autour de la transition énergétique. C'est là notre mission d'être des prescripteurs de transition auprès de nos clients, grâce aux partenariats que nous avons noués avec des entreprises capables d'offrir des solutions opérationnelles de transition énergétique, solutions que nous financerons si un besoin d'investissement en découle.

Ce qui me frappe, à l'issue de ces échanges, c'est souvent un sentiment d'impuissance exprimés par les entreprises face à la lutte contre le réchauffement climatique, beaucoup d'entre elles considérant que le problème est mondial et que leur contribution, aussi significative soit-elle, restera dérisoire à l'échelle de la planète.

En revanche, dès lors qu'on aborde la question de l'adaptation au changement climatique (qui est désormais une réalité, les +1,5° devant être atteints en 2025), alors l'attitude change et les chefs d'entreprise retrouvent une volonté d'agir, ici et maintenant, avec efficacité et détermination, alors même que les solutions d'adaptation sont bien souvent les mêmes que celles d'atténuation (moindre consommation d'énergies fossiles, isolation des bâtiments ...).

Tout est question de discours et, finalement, seul le résultat compte tant que ces actions participent à la durabilité de notre chère région ... et la BTE est fière y contribuer.

Encore merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

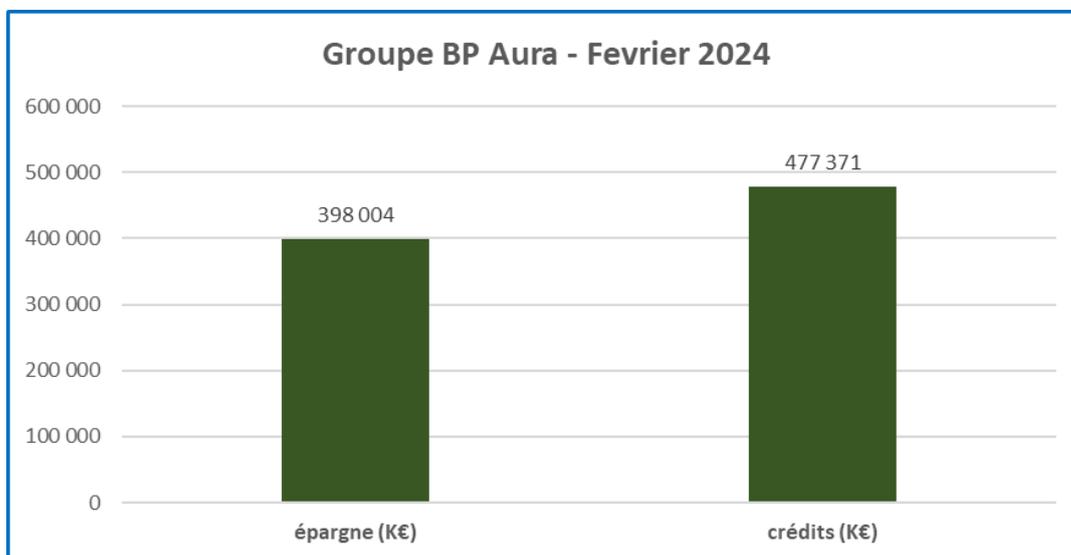
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

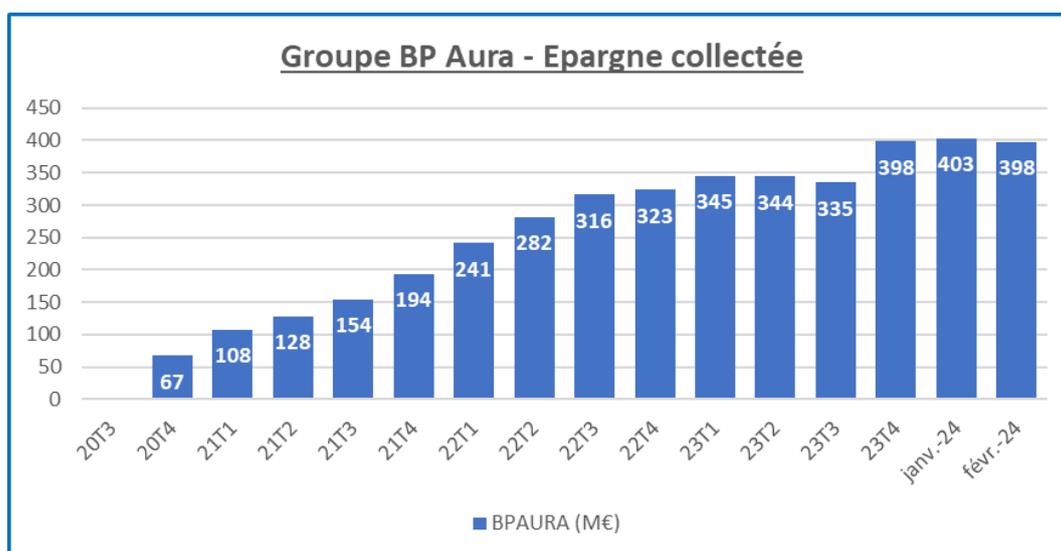
A fin février 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 398 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 477 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

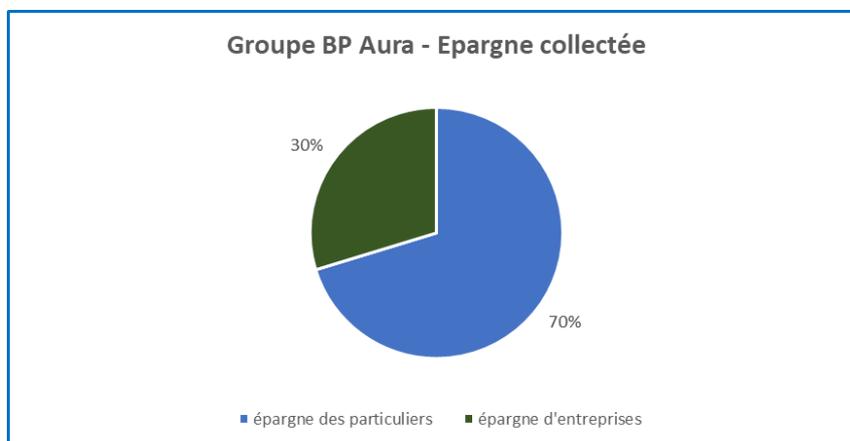
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 9 500, avec 9 575 épargnants ; en revanche les montants collectés sont légèrement en baisse, avec 398 millions d'euros à fin février 2024.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 70% et auprès d'entreprises pour 30%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers.

| | Cumul Epargne M-1 | Collecte du mois | Retraits | Cumul Epargne M |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| <i>Livret Transition Energétique</i> | 91 229 548 € | 7 829 631 € | -6 947 714 € | 92 111 465 € |
| <i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i> | 185 063 308 € | 7 861 204 € | -12 237 913 € | 180 686 599 € |
| <i>Livret Transition Energétique Association</i> | 8 284 004 € | 10 799 € | -2 120 019 € | 6 174 784 € |
| <i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹ | 671 807 € | 32 283 € | -22 778 € | 681 312 € |
| <i>Compte à Terme Transition Energétique</i> | 118 243 690 € | 1 479 000 € | -1 373 000 € | 118 349 690 € |
| TOTAL | 403 492 358 € | 17 212 918 € | -22 701 425 € | 398 003 851 € |

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

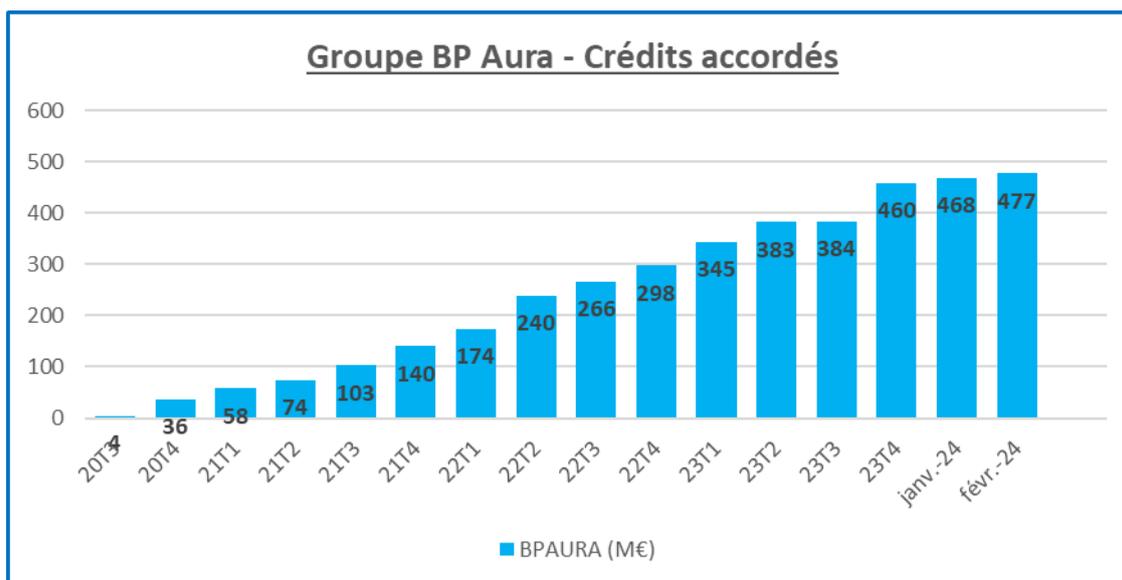
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

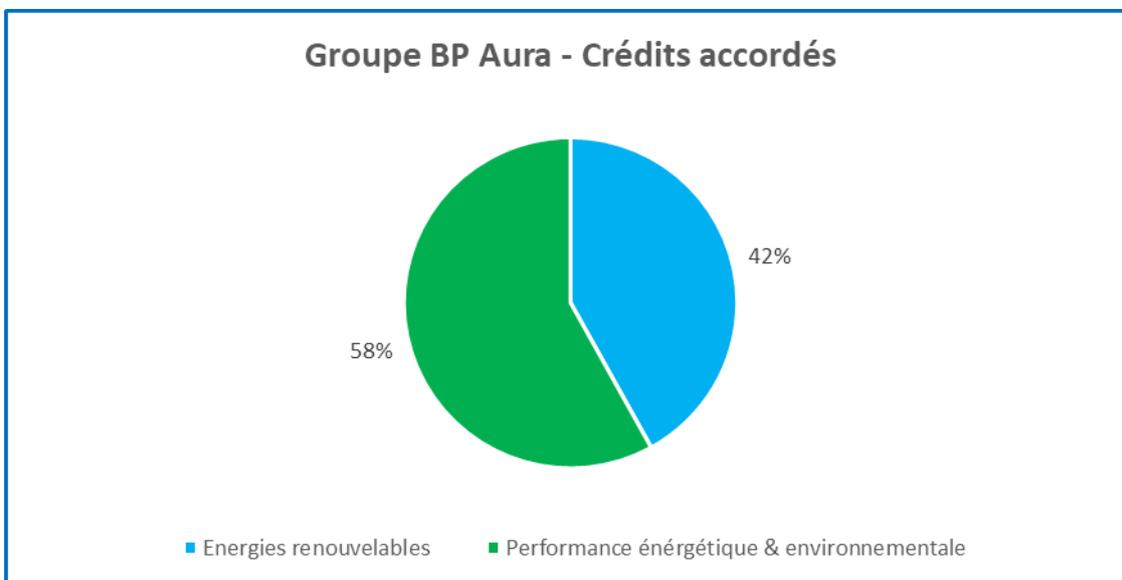
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



| | Cumul Crédits M-1 | Crédits accordés sur le mois | Remboursement du mois | Cumul Crédits M |
|--|----------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Energies renouvelables | 196 850 638 € | 1 350 515 € | -469 603 € | 200 287 260 € |
| Efficacité énergétique | 142 665 534 € | 4 269 435 € | -1 154 633 € | 148 454 616 € |
| Eco mobilité | 66 440 119 € | 3 887 867 € | -1 285 953 € | 72 135 893 € |
| Innovation | 23 562 015 € | 0 € | -157 449 € | 23 597 788 € |
| Investissement | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Prévention et maîtrise de la pollution | 14 087 671 € | 0 € | -134 602 € | 13 905 043 € |
| Autres | 16 066 545 € | 3 101 700 € | -375 964 € | 18 990 547 € |
| TOTAL | 459 672 521 € | 12 609 516 € | -3 578 205 € | 477 371 148 € |

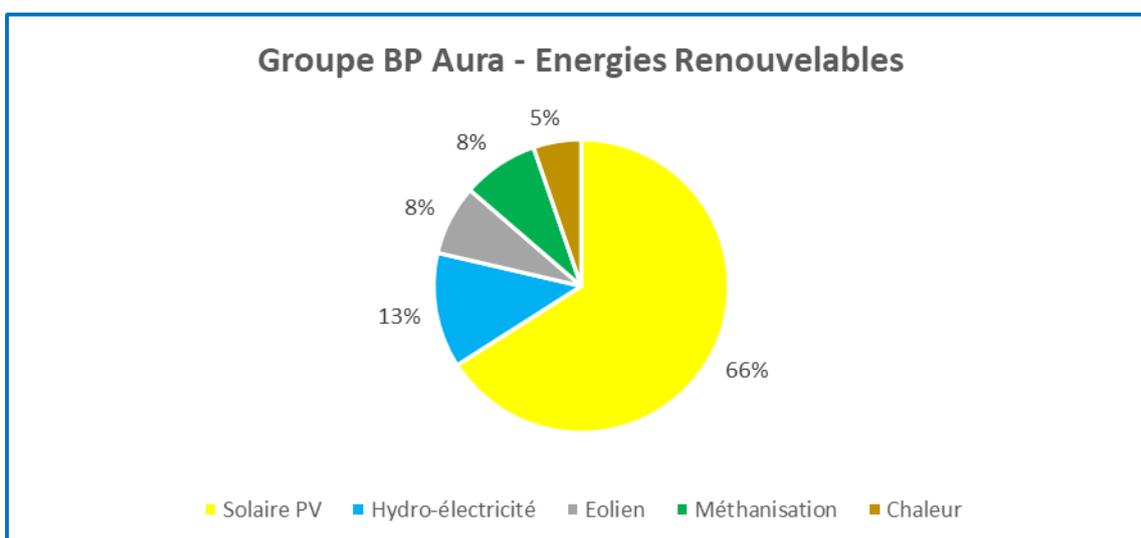
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 42% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 58%.

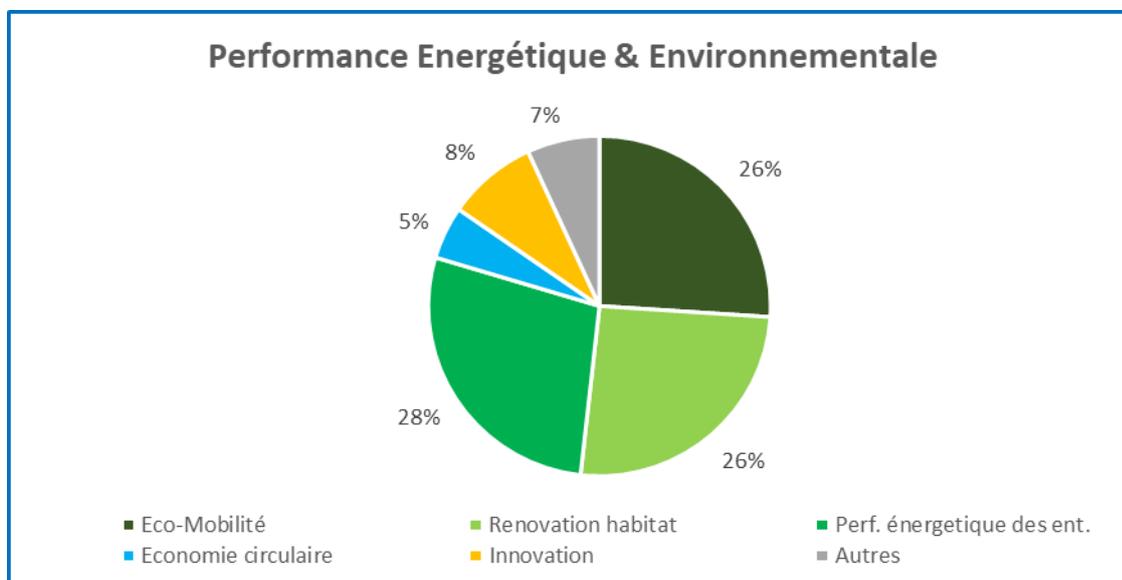


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 8 091 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 66% du montant des projets financés, contre 13% pour l'hydro-électricité, 8% pour les projets éoliens, 8% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (29%), économie circulaire (5%) et innovation (8%).

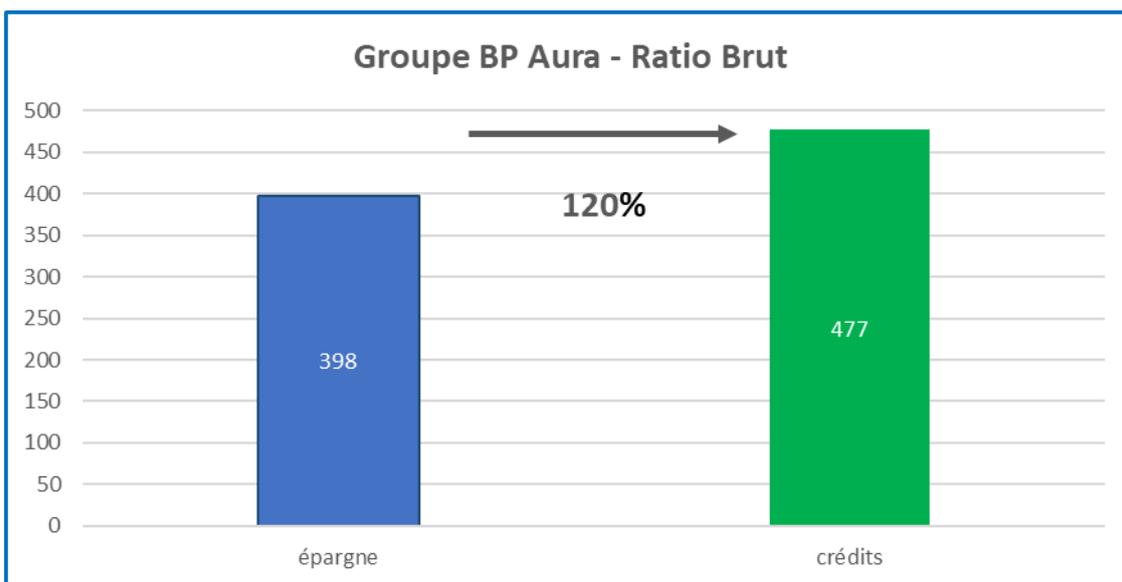


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 120% à fin février 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 88% à fin février 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

